

Berne, le 16 juin 2016
Fritz Zurbrügg

Remarques introductives de Fritz Zurbrügg

Dans mon exposé, je présenterai d'abord les principaux résultats du *Rapport sur la stabilité financière*, publié aujourd'hui. J'évoquerai ensuite brièvement le lancement de la nouvelle série de billets de banque, qui a eu lieu en avril.

Grandes banques: nouvelle amélioration en matière de fonds propres, réformes réglementaires approuvées par la Banque nationale

Pour commencer, je décrirai la situation des grandes banques suisses. Les deux établissements ont continué à améliorer leur situation en termes de fonds propres en 2015. Ce constat s'applique aussi bien aux ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques qu'aux *leverage ratios*. Les deux grandes banques satisfont d'ores et déjà à presque toutes les exigences de la réglementation suisse *too big to fail* (TBTF1) actuellement en vigueur, laquelle aurait dû être entièrement mise en œuvre d'ici à début 2019. La Banque nationale suisse (BNS) reconnaît les progrès réalisés en matière de fonds propres.

La réglementation *too big to fail* a été révisée au cours de l'année passée. La réglementation modifiée (TBTF2) prévoit entre autres d'accroître considérablement les exigences relatives à la capacité d'absorption des pertes des grandes banques. Elle entrera en vigueur dans un peu plus de deux semaines. Les exigences seront graduellement relevées pendant une phase transitoire, qui durera jusqu'à fin 2019.

Les deux grandes banques se conforment déjà à toutes les exigences révisées qui sont applicables à partir du 1^{er} juillet. Par contre, elles doivent faire des efforts supplémentaires pour satisfaire aux exigences applicables à partir de début 2020, soit après la période transitoire. Ces efforts sont particulièrement nécessaires pour le *leverage ratio*. Les grandes banques doivent cependant aussi améliorer les instruments dits *gone concern*, qui doivent permettre à une banque de se recapitaliser en cas de menace d'insolvabilité sans recourir au

Conférence de presse

soutien de l'Etat. Cette recapitalisation s'effectue par l'amortissement ou la conversion en fonds propres des fonds de tiers prévus à cet effet.

En plus de ces changements qui concernent la Suisse, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire entreprend des réformes portant sur les normes internationales en matière de fonds propres. Il faut s'attendre à ce que ces réformes entraînent une augmentation des actifs pondérés en fonction des risques. Cette progression a été, dans la mesure du possible, intégrée dans le calibrage de la réglementation *too big to fail* révisée.

Toutes ces réformes, et spécialement l'accroissement des exigences relatives au *leverage ratio*, amélioreront encore la résilience des deux grandes banques suisses. Sur le plan international, la part de ces établissements dans le produit intérieur brut (PIB) du pays est particulièrement élevée. Aussi est-il nécessaire de renforcer la résilience des grandes banques, et ce pour deux raisons. Premièrement, le potentiel de pertes des grandes banques est substantiel par rapport à leur dotation en fonds propres. En raison de leur importance considérable pour l'économie suisse, il est primordial que les grandes banques continuent à détenir suffisamment de fonds propres, y compris après avoir subi des pertes conséquentes. Secondement, les *leverage ratios* de ces deux établissements se sont certes améliorés en comparaison internationale, mais ils demeurent inférieurs à la moyenne observée pour les grandes banques actives à l'échelle mondiale.

La Banque nationale salue et encourage toutes ces réformes. Nous continuerons à participer activement à l'achèvement des réformes au niveau mondial. L'ensemble des réformes nationales et internationales constitue une étape décisive pour résoudre la problématique du *too big to fail* en Suisse.

Banques axées sur le marché intérieur: résilience appropriée malgré une croissance considérable de leur exposition sur le marché hypothécaire

J'en viens maintenant aux banques axées sur le marché intérieur.

J'aimerais souligner trois développements concernant ces banques, qui sont principalement actives sur les marchés suisses du crédit et des dépôts.

Premièrement, l'exposition au risque de ces banques sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel en Suisse s'est considérablement accrue en 2015. La progression du volume des prêts hypothécaires de ces banques a été environ aussi forte en 2015 qu'en 2014. En outre, les risques liés au dépassement de la capacité financière des emprunteurs et les risques de taux d'intérêt résultant de la transformation des échéances ont de nouveau augmenté. Cette évolution s'inscrit dans un contexte caractérisé par une légère croissance des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel.

Deuxièmement, après une baisse continue et considérable depuis fin 2008, année qui marque le début de la période des taux bas, la marge d'intérêt des banques axées sur le marché intérieur s'est stabilisée à un bas niveau en 2015. Cette stabilisation est d'autant plus remarquable que la marge d'intérêt était encore soumise à des pressions l'année passée. Les

Conférence de presse

taux d'intérêt sur les marchés suisses de l'argent et des capitaux ont en effet poursuivi leur baisse en 2015. Dans le même temps, les intérêts versés par les banques pour les dépôts de la clientèle sont demeurés inchangés dans l'ensemble. La différence entre ces taux, soit la marge sur les éléments du passif, a donc continué de reculer. Les banques axées sur le marché intérieur ont compensé ce repli en augmentant la marge sur l'octroi des prêts et en prenant de plus grands risques de taux d'intérêt.

Troisièmement, les banques axées sur le marché intérieur ont réussi à maintenir leur résilience malgré l'accroissement de l'exposition au risque par rapport à l'année précédente. Leur dotation en fonds propres est globalement bien supérieure aux exigences réglementaires; les simulations de crise (*stress tests*) de la BNS révèlent également qu'elle est appropriée. Les excédents de fonds propres dont disposent la plupart des banques axées sur le marché intérieur sont suffisants pour couvrir les pertes calculées selon ces simulations. Au vu des risques actuels, ce constat est positif.

Les risques pour la stabilité financière pourraient toutefois continuer à croître. Comme l'a montré l'année 2015, les déséquilibres peuvent s'accroître sur les marchés hypothécaire et immobilier, même en cas d'expansion plus modeste, si la progression de fondamentaux tels que la croissance du PIB est relativement faible.

En cas de persistance des taux d'intérêt bas, les prix immobiliers subiraient probablement encore des pressions à la hausse. Il est possible que les prix augmentent encore ou que les rendements reculent à nouveau, spécialement dans le segment des objets résidentiels de rendement. Le cas échéant, la probabilité qu'un éventuel relèvement des taux d'intérêt provoque une correction majeure augmenterait. Cette évolution mettrait sous pression tant les investisseurs ayant recours à des fonds de tiers que les banques qui mettent à disposition ces fonds.

De plus, si les taux d'intérêt restent bas, la pression sur les marges d'intérêt persisterait. Cette situation inciterait fortement les banques axées sur le marché intérieur à prendre des risques plus grands, notamment en ce qui concerne la transformation des échéances et la capacité financière des emprunteurs lors de l'octroi de prêts hypothécaires. A court terme, ces banques pourraient ainsi accroître leur rentabilité. Cependant, elles seraient aussi beaucoup plus vulnérables à un choc de taux d'intérêt ou à une correction sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel.

Le risque majeur découlerait, pour les banques commerciales axées sur le marché intérieur, d'un choc de taux de grande ampleur. Comme nous l'exposons dans le *Rapport sur la stabilité financière*, ces banques bénéficieraient dans un premier temps d'une normalisation des taux d'intérêt, car elles pourraient ainsi rétablir leurs marges sur les éléments du passif. Néanmoins, un choc de taux considérable entraînerait pour de nombreuses banques un recul notable du produit net des intérêts, voire des pertes. Il convient de noter à cet égard que plus la transformation des échéances est ample, plus les pertes seraient grandes.

Conférence de presse

Même s'il est possible que les taux d'intérêt demeurent bas pendant une longue période et qu'ils ne soient ensuite relevés que très progressivement, il ne faut pas sous-estimer la possibilité d'un choc sensible des taux d'intérêt. L'expérience montre que les corrections de taux peuvent être brutales et soudaines. Il faut également garder à l'esprit que les taux d'intérêt sur les marchés monétaire et des capitaux sont actuellement inférieurs de plus de 300 points de base à leur niveau de début 2008. Ainsi, le simple rétablissement de ce niveau représenterait une correction marquée.

Du fait que les risques pour la stabilité financière pourraient continuer à s'accroître à court et moyen terme, les excédents de fonds propres détenus par les banques axées sur le marché intérieur revêtent une grande importance. Lorsque ces banques définissent les risques qu'elles sont prêtes à prendre ainsi que leur planification des fonds propres, elles devront veiller, à l'avenir également, à être en mesure d'absorber les pertes qu'elles pourraient subir selon des scénarios très défavorables mais plausibles. Même dans le cas où ces derniers devaient se concrétiser, elles devraient être à même d'assumer leurs fonctions importantes pour l'économie, notamment l'approvisionnement en crédits.

La Banque nationale continuera d'observer attentivement la situation sur les marchés hypothécaire et immobilier; elle tiendra tout particulièrement compte du segment des objets de rendement résidentiels ainsi que de la propension au risque des banques lors de l'octroi de crédits. Comme jusqu'ici, elle examinera régulièrement s'il convient d'adapter le volant anticyclique de fonds propres.

Nouvelle série de billets de banque: émission réussie de la première coupure

Permettez-moi de clore mon intervention en formulant quelques remarques sur le nouveau billet de 50 francs, première coupure de la 9^e série à avoir été mise en circulation, le 12 avril 2016.

Du point de vue de la BNS, cette émission a été un plein succès.

Premièrement, les caisses et les distributeurs de billets ont pu être adaptés conformément à la planification. Selon nos informations, le public ne s'est pas non plus vu limité de manière notable dans ses retraits ou ses versements aux distributeurs automatiques.

Deuxièmement, le nouveau billet a suscité des réactions essentiellement positives, tant au sein de la population que parmi les spécialistes. Nous avons pu communiquer rapidement au public des informations sur le graphisme et les éléments de sécurité du nouveau billet de 50 francs, grâce à une campagne nationale, qui a contribué à ce que toute la population ait vite confiance dans le nouveau billet. C'est lors de la mise en circulation de la première coupure d'une nouvelle série que le besoin d'information est le plus grand.

Troisièmement, le retour des anciens billets de 50 francs correspond à nos prévisions. Nous nous attendons à ce que deux tiers des coupures de l'ancienne série soient remplacées dans les six mois suivant la mise en circulation des nouveaux billets.